

COTATION ET REGLES DE CUMUL DES EXAMENS D'ALLERGOLOGIE SELON LA NABM

Examens			Cotation	Cotation maximum	Code	Non cumulable	Cumulable		
IgE totales			B40	1	1200	1201, 1202 1204, 1205 1203	0966, 0967, 0968		
IgE spécifiques concernant les pneumallergènes et les trophallergènes	Test de dépistage : mélange	Test de dépistage de l'allergie respiratoire : Mélange de pneumallergènes (Phadiatop®, Alatop®, gx, hx, wx, tx, mx, ex, rx)		B51	1	1201	1200 1204, 1205 1203	1202 0966, 0967, 0968	
		Test de dépistage de l'allergie alimentaire : Mélange de trophallergènes (fx) NB : fx5 +fx24 +fx25 = Trophatop® adulte fx26 +fx27 +fx28 = Trophatop® enfant		B51	3	1202	1200 1204, 1205 1203	1201, 0966, 0967, 0968	
	Test d'identification	IgE spécifiques unitaires	IgE spécifiques de pneumallergènes (d, g, h, w, t, m, e, i, k)		B51	5	1204	1200 1201, 1202 1203	1205, 0966, 0967, 0968
			IgE spécifiques de trophallergènes (f)		B51	5	1205	1200 1201, 1202 1203	1204, 0966, 0967, 0968
		Multi-allergènes séparés	CLA® pneumallergènes CLA® trophallergènes CLA® mixte		B80	1	1203	1200 1201, 1202 1204, 1205	0966, 0967, 0968
IgE spécifiques concernant les autres allergènes		IgE spécifique au latex		B51	1	0966	-	1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 0967, 0968	
		IgE spécifiques aux venins d'hyménoptères (abeille, guêpes, frelon)		B51	5	0967	-	1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 0966, 0968	
		IgE spécifiques aux médicaments parmi les pénicillines, amoxicilline, ampicilline et curarisants		B51	5	0968	-	1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 0966, 0967	

Les règles de cumul de la NABM en allergie suivent la démarche diagnostique qui distingue deux étapes ; d'une part le dépistage d'un « terrain allergique » puis l'identification du ou des allergènes en cause.

1°) Les tests de mélanges permettent de dépister un « terrain allergique ».

La NABM permet le cumul sur une même prescription d'un mélange d'allergènes respiratoires (pneumallergènes) et/ou de 3 mélanges d'allergènes alimentaires (trophallergènes).

A noter que le test Trophatop® adulte ou enfant est en soit une association de 3 mélanges d'allergènes alimentaires.

2°) Le dosage des IgE spécifiques unitaires permet l'identification du ou des allergènes en cause.

La NABM permet le cumul sur une même prescription de 5 IgE spécifiques de pneumallergènes et/ou de 5 IgE spécifiques de trophallergènes.

Ainsi, les tests de dépistage ne sont pas cumulables sur une même prescription avec les tests d'identification.

A noter que le dosage des IgE totales et celui des IgE spécifiques aux multi-allergènes séparés (CLA®) ne sont pas des tests de dépistage et donc ne sont pas cumulables avec tous les tests cités ci-dessus.

NB : Les IgE spécifiques aux allergènes responsables potentiellement de choc anaphylactique grave à savoir :

- **le latex**
- **les venins d'abeille, guêpes, frelon**
- **les médicaments de la famille des pénicillines et curarisant, sont cumulables avec tous les autres tests, y compris les IgE totales et le CLA®.**

Les règles de cumul sont synthétisées dans le tableau ci-dessus.

Allergène (natif et recombinant) : pneuma ou trophallergène ?

Les pollens d'arbres (**T**ree), de graminées (**G**rass), d'herbacées (**W**eeds), les moisissures (**M**olds), les épithéliums d'animaux (**E**pithelium), les acariens (**D**ust) sont des pneumallergènes.

Les allergènes identifiés par la lettre **F** (**F**ood) sont des trophallergènes.